



S A M A T A N

PV n° 07-2022

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28-11-2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois de novembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de SAMATAN, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Maire.

Date de convocation du conseil et affichage : 22/11/2022	<i>Conseillers municipaux : 19</i>
Date d'affichage de la liste des délibérations : 01/12/2022	<i>Conseillers municipaux en exercice : 19</i>
	<i>Présents : 13</i>
	<i>Votants : 17</i>

\* Présents :

Mesdames Amélie BENEDET, Janet CHAMBERS, Eliette CHAUCHE, Martine GAMOT, Marlène GREBIL, Catherine LAURENS et Josette ROUDIE.  
Messieurs Erick CONSTENSOU, Hervé LEFEBVRE, Pierre LONG, Christian MAGNOUAC, Serge SASSIER et Christophe VASSEUR.

\* Excusés ayant donné procuration :

Carole DAIGNAN a donné pouvoir à Pierre LONG, Flavie FORTIN a donné pouvoir à Catherine LAURENS, Stéphane LAVERAN a donné pouvoir à Marlène GREBIL, Didier VILLATE a donné pouvoir à Erick CONSTENSOU.

\* Excusé ayant donné procuration : Emmanuel PUJOL

\* Absent : Valentin LACAZE

\* Secrétaire de séance : Amélie BENEDET

**RAPPEL ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022
2. Décisions prises en application de la délibération du 25/03/2021
  1. Avenant de prolongation à la convention de DSP Miléade
  2. Présentation du projet municipal de politique culturelle
  3. Proposition pour la création d'une régie de recettes pour l'organisation de spectacles
  4. Questions diverses

**La séance du conseil municipal est ouverte à 19h30**

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Amélie BENEDET se propose pour être secrétaire de séance, ce qui est accepté à l'unanimité.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022**

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022 a été transmis pour relecture aux conseillers municipaux par mail le lundi 28 novembre 2022.

*Il est adopté à l'unanimité.*

**2. Décisions prises en application de la délibération du 25/03/2021**

Numéro décision	Alinéa concerné	Thème	Décision prise
2022NOV22_01	26	SUBVENTIONS	Demande de subvention FEADER - Duc d'Epéron Des Cadets de Gascogne aux Mousquetaires du Roi (14 584,42 € sur 30 384,22 €)
2022NOV22_02	4	MAPA	Choix du cabinet d'architectes Lis-Danau pour une mission complémentaire au village vacances (5 400 € TTC)
2022NOV22_03	4	MAPA	Mission d'AMO à Espélia pour la préparation de la DSP Village Vacances (36 630 € TTC)

Monsieur le Maire profite des décisions présentées pour rappeler l'importance et la réussite du projet Duc D'Epéron qui donnera une visibilité culturelle et touristique plus forte au Savès. Cela permet aussi de pouvoir accrocher le territoire du Savès à la Route Européenne D'Artagnan. Il profite de la présence de Gwenaël Prudhomme pour le remercier d'avoir mener à bien ce projet éclair : en effet, un an auparavant, on n'en parlait pas, l'idée est venue très vite et il a fallu réagir rapidement pour saisir l'opportunité.

Il indique également que le coût total engagé en études pour le Village-Vacances est directement dû à l'importance que revêt la DSP à renouveler pour la Commune de Samatan.

**3. Avenant de prolongation à la convention de DSP Miléade**

Monsieur le Maire rappelle que la DSP que la Commune de Samatan a adoptée fin 2021 un avenant n°4 à la convention de Délégation de Service Public (DSP) établie avec Miléade. Cet avenant prorogeait cette DSP jusqu'au 30 novembre 2022. Le montant annuel du loyer fixé était de 199 762,08 €HT, mais la Mairie a consenti l'an dernier à une remise, pour Covid, de 41 617,10 €HT au titre des exercices 2021 et 2022, soit un montant dû annuel de 158 144,98 €HT.

Logiquement, la convention de DSP était donc à renouveler avant cette date du 30 novembre 2022, avec une mise en concurrence obligatoire. A cet effet, une réflexion a été initiée conjointement avec Miléade notamment en termes de développement économique du site et de recherche de cofinancements.

C'est également dans ce but qu'après l'étude de faisabilité commandée au bureau d'études HOTEL ACTIONS en 2021 (qui fera d'ailleurs l'objet d'un complément par l'architecte Danau (devis à 5 400

€TTC), la Mairie de Samatan va demander au bureau d'études ESPELIA de l'accompagner pour ce projet de restructuration du village vacances et pour concevoir une future DSP précisant bien les engagements respectifs des 2 parties (devis à 36 630 €TTC). Dans l'attente de l'aboutissement de ce travail de longue haleine, il est proposé de proroger à nouveau la convention initiale de DSP par un avenant n°5 pour 1 an supplémentaire.

Monsieur le Maire donne la parole à Delphine CASSAGNE pour présenter le contenu de l'avenant n°5 proposé :

- Prorogation de la DSP en cours pour 1 an supplémentaire, soit jusqu'au 30 novembre 2023
- Loyer annuel fixé à 206 740, 92€ € HT, obtenu en appliquant l'indice de référence des loyers du dernier trimestre connu au dernier montant annuel payé dans son intégralité, à savoir 199 762,08 €HT en 2019.

L'avis de la Commission municipale DSP a été recueilli préalablement à la séance du Conseil Municipal, ce 28 novembre 2022 à 19h.

Monsieur Christian MAGNOUAC demande quel était le montant de la redevance annuelle avant diminution pour absence de baignade au lac.

Jusqu'en 2019, le loyer était de 210 000 €, avant que la commune ne consente à une baisse de 5%, du fait du non-rétablissement de la baignade. Monsieur le Maire fait donc remarquer que le loyer proposé pour 2023 est un entre-deux entre le loyer initial et ce loyer rabaisé. Les collectivités ne peuvent pas seules supporter les effets de la crise actuelle : les commerçants et professionnels sont impactés mais les collectivités aussi, donc les efforts doivent être partagés.

***Le Conseil adopte cet avenant à l'unanimité.***

#### 4. Présentation du projet municipal de politique culturelle

Comme il s'y était engagé en juillet 2021 devant le Conseil Municipal, Gwénaél PRUDHOMME vient présenter l'avancement de la définition du projet culturel municipal et les actions culturelles qui en découlent (*cf document de présentation synthétique, joint en annexe*).

Le Conseil Municipal est invité à débattre, donner son avis et à éventuellement amender le projet.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2021, la Commune de Samatan a fait un choix fort avec le recrutement de Gwénaél Prudhomme. Précédemment, nous avions des responsables de la médiathèque municipale ; désormais, nous avons un responsable culturel. Il est important que le conseil municipal acte ce projet culturel municipal afin de donner un cap aux équipes et aux partenaires.

Gwénaél Prudhomme explique qu'il est important pour une commune de 2 500 habitants de tracer une feuille de route, même si celle-ci reste modifiable, adaptable au cours du temps. Il rappelle l'engagement fort que cela constitue pour une commune de la taille de Samatan qui s'est dotée au cours du temps du plus gros plateau culturel de l'Est du Gers, voire le plus gros du Département hors Circa (Auch), ainsi que la plus grosse médiathèque du Département après celle d'Auch.

Gwénaél prudhomme déroule le projet et sa genèse, sur la base du document de synthèse ci-annexé.

Points marquants :

- Médiathèque : la faire évoluer vers un véritable lieu de vie culturel, pas uniquement un lieu de lecture.
- Salle Brialy : quelle suite faut-il lui donner après la fin de l'intervention du Grain A Moudre ?
- Signalétique : la visibilité apparente (au centre de Samatan) l'invisibilise car les gens en ont tellement l'habitude qu'ils ne la voient plus : il faut donc renouveler l'invitation visuelle à pénétrer le bâtiment
- Le projet global culturel fait apparaître et intéresse de nouveaux partenaires ; ex : la DRAC se mobilise désormais pour nous soutenir, ce n'était pas le cas avant. Typiquement, on l'intéresse car on commence à porter un projet global, qui est différent d'une succession d'actions
- Saison culturelle : renforcer le « Samatan fête l'été » initié en 2022
- Mettre en avant les artistes locaux à travers l'initiative Métiers d'Artistes et inviter les scolaires à venir franchir les portes des ateliers pour démystifier l'intervention artistique

Monsieur le Maire souligne l'importance de toujours faire évoluer, réaménager ses équipements, pas uniquement s'en tenir à l'entretien au fil de l'eau en fonction des besoins vitaux du bâtiment. Si nous sollicitons des cofinancements pour la réhabilitation du bâtiment, les financeurs seront en droit de nous demander ce que nous-mêmes avons fait pour faire vivre dans le temps l'équipement.

Christian MAGNOUAC sollicite une meilleure exploitation culturelle et d'animation des espaces extérieurs de la médiathèque, en rapport avec le groupe scolaire et le projet de réhabilitation en cours. Cela s'inscrit dans le souhait de renforcer le concept de « médiathèque hors les murs ».

Erick CONTENSOU propose aussi de profiter du travail sur le renouvellement de la DSP pour discuter avec le gérant du Village-Vacances de partenariats culturels également.

Monsieur le Maire expose que précédemment, les acteurs culturels locaux sollicitaient la mairie comme un guichet : une aide financière, une aide matérielle ou logistique, ... Désormais, la Commune impulse l'action culturelle, suscite des idées et soutient les acteurs dans leurs initiatives.

Il propose de soumettre à l'approbation du conseil ce projet culturel tel que présenté et amendé par les débats.

***Le Conseil approuve le projet culturel municipal à l'unanimité.***

L'ensemble du conseil municipal remercie et félicite Gwénaél Prudhomme pour son travail. Josette ROUDIE se félicite de pouvoir s'appuyer sur cette compétence pour enfin développer un projet culturel utile au territoire.

**5. Proposition pour la création d'une régie de recettes pour l'organisation de spectacles**

Gwénaél PRUDHOMME expose que, dans le projet culturel ci-dessus présenté, l'année 2023 verra le retour d'une programmation de spectacles, mais désormais directement gérée par la Mairie. Aussi, il convient de trouver l'organisation administrative pour encaisser les recettes des spectacles organisés.

Jean-Michel LOSEGO indique qu'il convient d'ouvrir une régie de recettes à cet effet. Mais une régie étant un système dérogatoire aux principes des finances publiques et de la comptabilité publique, cela nécessite une phase de préparation, définition et validation par le Comptable Public.

Gwénaél PRUDHOMME indique que le premier spectacle est prévu le 21 janvier.

Cela est un peu court pour organiser la procédure complète de création d'une régie spécifique à cet effet, donc Jean-Michel LOSEGO et Delphine CASSAGNE proposent plutôt d'élargir la régie existante pour la médiathèque (si tant est que la régisseuse actuelle accepte d'élargir sa responsabilité et donc le risque qu'elle couvre) pour cette première année, puis faire un bilan en fin d'année 2023 et examiner la meilleure solution pour les années futures.

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur le principe de création d'une régie à cet effet, puis demande à l'équipe administrative de finaliser la meilleure solution dans les jours qui viennent.

***Le Conseil approuve le principe de création d'une régie de recettes pour les spectacles à l'unanimité.***

**6. Questions diverses**

**\* Gasconh'A Table :**

Monsieur le Maire félicite tous ceux qui ont contribué à l'organisation de ce salon, qui fut une réussite magnifique, avec des produits de qualité.

**\* Projet de rénovation des écoles :**

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des discussions. Il effectue un bref retour sur la réunion avec les commerçants et riverains. Il tient également à démentir les diverses rumeurs sur le transfert à L'Isle en Dodon. Il précise que l'IEN a opposé un veto formel.

La salle mutualisée prévue dans l'enceinte de l'école fait également beaucoup parler.

Enfin, il rappelle la demande ancienne de la Mairie de Samatan auprès de CER France pour trouver un site alternatif. CER France a trop longtemps cru possible le transfert sur la plateforme de la zone d'activités de Samatan, il se retrouve aujourd'hui pris de court. Il a fait l'acquisition d'un terrain sur la zone de la Pouche, mais il nous faudra l'aider à trouver une alternative le temps des travaux.

\* Devenir de La Poste à Samatan :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le syndicat SUD l'a alerté sur un projet éventuel de regroupement des bureaux de poste du secteur. Monsieur le Maire avait dans les jours précédents reçu à leur demande les responsables locaux et régionaux, qui n'ont pas évoqué une fermeture du bureau de Samatan.

\* Devenir du Centre Hospitalier Intercommunal Lombez-Samatan :

Monsieur le Maire informe également l'assemblée que l'Agence Régionale de Santé (ARS) a sollicité une réunion avec les 3 EPCI (Gascogne Toulousaine, Savès, Coteaux Arrats Gimone) pour évoquer l'organisation du territoire en matière de santé. Elle préconise un contrat territorial de santé. Monsieur le Maire exprime ses doutes quant à une telle démarche qui bien souvent cache des enjeux de déménagement de services et de réorganisation centralisatrice. Aucune information en amont n'a été transmis à chaque EPCI. Il rappelle l'importance de l'Hôpital pour le territoire, qui est le premier employeur du Savès, et bien sûr, l'intérêt en termes de service de santé de proximité pour les habitants.

**Liste des délibérations prises lors de la séance du 28 novembre 2022 :**

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022

1. Avenant de prolongation à la convention de DSP Miléade
2. Approbation du projet municipal de politique culturelle

H. LEFEBVRE	P. LONG	J. ROUDIE	D. VILLATE <i>Pouvoir à Erick CONSTENSOU</i>
M. GAMOT	E. CONSTENSOU	S. SASSIER <i>Pouvoir à Martine GAMOT</i>	S. LAVERAN
A. BENEDET  <i>Absente</i>	J. CHAMBERS <i>Pouvoir à Pierre LONG</i>	E. CHAUCHE	C. DAIGNAN  <i>Absente</i>
F. FORTIN	M. GREBIL	V. LACAZE  <i>Absent</i>	C. LAURENS
C. MAGNOUAC	E. PUJOL <i>Pouvoir à Stéphane. LAVERAN</i>	C. VASSEUR  <i>Absent</i>	